



PREFET DU TARN

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Groupement gestion des risques

Arrêté du 1^{er} janvier 2019
relatif aux listes d'aptitude opérationnelle par spécialité

Le Préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2000 modifié portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Tarn,

Vu l'arrêté du 13 septembre 2004 relatif à l'attribution par équivalence des attestations et diplômes d'emplois de spécialité des sapeurs-pompier,

Vu l'arrêté du 04 janvier 2006 relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompier professionnels et volontaires,

Vu le décret n° 2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompier professionnels,

Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompier professionnels,

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompier professionnels,

Vu le décret n° 2012-523 du 20 avril 2012 modifiant le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompier professionnels,

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompier volontaires,

Vu l'arrêté du 08 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompier volontaires,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2014-716 du 26 juin 2014 modifiant le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2018 relatif aux listes d'aptitudes opérationnelles par spécialité.

Pour la spécialité « Risques chimiques et biologiques » :

Vu l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le GNR relatif aux risques chimiques et biologiques,

Vu la visite médicale et les résultats des examens complémentaires effectués conformément à l'arrêté du 6 mai 2000,

Pour la spécialité « Sauvetage Déblaiement » :

Vu l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide de référence relatif au sauvetage déblaiement,

Vu l'engagement du SDIS du Tarn au sein de l'équipe zonale de sauvetage déblaiement accréditée INSARAG en 2017,

Pour la spécialité « Secours subaquatiques » Scaphandrier Autonome Léger (SAL) :

Vu le décret 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emploi, activités, compétences « intervention, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare »,

Vu le résultat des examens médicaux pratiqués par les médecins hyperbares, le médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER et le médecin-capitaine Max BARDY, qualifiés en médecine de la plongée,

Vu le contrôle technique réalisé le 12 juin 2018 et le 18 juin 2018 sous la responsabilité du lieutenant Régis TESSON, conseiller technique S.A.L n° 05-PLG3/2/ECASC/1 du SDIS du Tarn,

Vu le stage qualifiant les personnels en plongée à moins 30 mètres et 50 mètres, effectué du 12 au 22 juin 2018 à LA LONDE LES MAURES,

Vu les livrets individuels de scaphandrier autonome léger visés par le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Pour la spécialité « Sauvetage aquatique SAV - Eaux Vives » :

Vu l'arrêté du 04 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique,

Vu le contrôle technique effectué le 27 septembre 2018 sous la responsabilité du CTD NAUTIQUE (SAL/SAV) du SDIS du Tarn, le lieutenant Régis TESSON,

Pour la spécialité « Prévention » :

Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR : IOCE1108242C du 23 mars 2011 relative à la réalisation des missions de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) par les services d'incendie et de secours,

Pour la spécialité des « systèmes d'information et de communication » :

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication

Sur proposition du sous préfet, directeur de cabinet,

Arrête

Article 1er : La liste des spécialistes dans le domaine **des risques chimiques et biologiques** du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, **aptes pour l'année 2019**, est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Équipier Reconnaissance CMIC (RCH 1)	ANGLES	Anne	État-major
	ANTUNES	Christian	Castres
	BARDOU	Wilfried	Albi
	BASTOS	Fabien	Castres
	Begliomini	Armand	Albi
	BERBIGUIER	Maxime	Castres
	BOURGEOIS	Landry	Castres
	BURGUIERE	David	Albi
	CARAYON	Franck	Castres
	CARAYON	Yann	Castres
	CAUSSE	Stéphane	Albi
	CHIHA	Karim	Castres
	CHOTARD	Yannick	Castres
	CLEMENT	Flavien	Albi
	COUQUET	Olivier	Mazamet
	COUZINIE	Christophe	Labruguière
	CUCULLIERES	Anthony	Castres
	ENJALBERT	Olivier	Castres
	ESLAN	Sylvain	Groupement Nord
	FERRE	Christophe	Castres
	FIEU	Alexandre	Albi
	FOURNIE	Yannick	Albi
	GAUBERT	Julien	Albi
	GOUINEAU	Olivier	Lavaur
	GUENIN	Bruno	Castres
	GUERARD	Charles-Henry	Castres
	HABERZETTEL	Romain	Albi
	HERAIL	Grégory	Albi
	HERAIL	Nicolas	Albi
	HOUZE	Gwenaël	Albi
	JEANJEAN	Christophe	Castres
	JULIEN	Pascal	Castres
	LOURMIERES	Stéphane	Albi
	MARC	Laurent	Castres
	MARQUES	Frédéric	Castres
	MATHA	Mickaël	Albi
	MILY	Raoul	Castres
	NADAI	Sylvain	Castres
	NOGUES	Benjamin	Castres
	PARRA	Francis	Albi

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Équipier Reconnaissance CMIC (RCH 1)	PAYRASTRE	Jérôme	Albi
	POUSSE	Cédric	Albi
	RABAUD	Bastien	Etat-major
	RABAUD	Jean-Michel	Carmaux
	REINHARDT	Thierry	Groupement ouest
	RESSE	Emmanuel	Castres
	REY	Sylvain	Castres
	RISSEL	Mickaël	Castres
	ROBERT	Ludovic	Castres
	ROBERTON	Delphine	Saint-Paul
	ROCCATI	Aymar	Albi
	ROUMEGAS	Benjamin	Albi
	SANCHEZ	Benjamin	Castres
	SARCELLE	Candie	Castres
	SAUNAL	Patrice	Groupeement Nord
	SAUX	Stéphane	Albi
	SEGUIER	Jérôme	Castres
	SERRES	Nicolas	Albi
	TERME	André	Albi
	TESSON	Régis	Etat-major
	THOMAS	Florent	Castres
	THOURON	Romain	Castres
	TUBIA	Thierry	Castres
	VIDAL	Patrick	Castres
	VINCENT	Nicolas	Albi
	WALLEZ	Grégory	Albi
ZALAWA	Fabrice	Albi	
Chef d'équipe reconnaissance CMIC (RCH 2)	ALIBERT	Jean-François	Graulhet
	ALIBERT	Patrick	Lacaune
	AVEROUS	Julien	Labruguière
	BASCOUL	Pascal	Gaillac
	CADARS	Laurent	Albi
	CALVO	Jérôme	Gaillac
	CAMPAN	Jean-Christophe	Etat-major
	CEBULA	Yvan	Albi
	COLOM	Vincent	Castres
	DANTY	Pascal	Albi
	DARGET	Jean-Jacques	Etat-major
	DIAZ	Jean-Paul	Etat-major
	DOUGNAC	Christophe	Albi
	DUPRE	Yann	Castres
	DURAND	Julien	Etat-major
	DURAND	Nicolas	Albi
	GAREL	Damien	Castres
	KLINSKI	Jean-Louis	Graulhet
	LANDES	Guillaume	Castres
	LELIEVRE	Jérôme	Albi
	LESCOAT	Fabrice	Etat-major
MAFFRE	Olivier	Etat-major	
MAGNABAL	Dominique	Carmaux	

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Chef d'équipe reconnaissance CMIC (RCH 2)	MARRE	Christophe	Gaillac
	MASSOL	Laurent	Etat-major
	MERLET	Loïc	Etat-major
	NACCI	Bruno	Gaillac
	NOYER	Bruno	Albi
	OLIVARES	David	Castres
	OURZIK	Mickaël	Carmaux
	PELISSOU	Guy	Groupement Ouest
	PETIT	Grégory	Graulhet
	RODIERE	Cyril	Graulhet
	ROUCAYROL	Loïc	Mazamet
	ROUSSEAU	Philippe	Groupement Nord
	SIGUIER	Philippe	Etat-major
	SOULARD	Guillaume	Etat-major
	SOUYRIS	Blandine	Carmaux
	TOULZE	Anthony	Castres
	VERGNES	Julien	Albi
VIGOUROUX	Marc	Albi	
Chef de CMIC (RCH 3)	ANDRIEU	Cyril	Etat-major
	BEAU	Jean-Marie	Etat-major
	CAMP	Benoit	Etat-major
	CARLIER	David	Albi
	CNOCQUART	Philippe	Etat-major
	GOULESQUE	Romain	Etat-major
	HERREBOUDT	Rodolf	Etat-major
	JOUAN	Virginie	Albi
Conseiller technique (RCH 4)	DULAUD	Christophe	Etat-major
	VINCENT	Eric	Etat-major
Conseiller technique départemental (RCH 4)	LAMADON PERIE	Sébastien	Groupement Ouest

Article 2 : La liste des spécialistes dans le domaine du **sauvetage déblaiement** du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, aptes pour **l'année 2019**, est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS	INSARAG
Équipier (SDE 1)	AUDOYE	Fabien	Albi	X
	AYMERIC	Alain	Albi	
	BARDOU	Christian	Graulhet	
	BASTOS	Fabien	Castres	X
	BAUTISTA	Gaël	Mazamet	
	Begliomini	Armand	Albi	
	BEZIAT	Christophe	Albi	
	BEZIAT	Laurent	Lavaur	X
	BLANC	Jérôme	Rabastens	
	BOURGEOIS	Landry	Castres	
	BOYER	Fabien	Gaillac	X
	BRICAUD	Pierre	Réalmont	
	CAMPAN	Jean-Christophe	Etat-major	
	CARAYON	Franck	Castres	X
	CARLIER	David	Albi	
	CATHALA	Jérémy	Mazamet	X
	CHAPOT	Stéphane	Lavaur	X
	CHOTARD	Yannick	Castres	
	COLL	Yannick	Carmaux	
	COMBES	Joël	Labruguière	
	DUDAEV	Florian	Albi	
	DUPRE	Yann	Castres	
	FABRE	Grégory	Carmaux	
	FABRIES	Dominique	Graulhet	
	FAIVRE	Sidney	Albi	X
	FERRE	Christophe	Castres	X
	FONTES	Céline	Albi	X
	GAREL	Damien	Castres	X
	GLORIES	François	Graulhet	
	GOULIGNAC	Fabien	Carmaux	X
	GRIMAL	Marc	Castres	
	GUENIN	Bruno	Castres	
	JEANJEAN	Christophe	Castres	X
	LEROUX	Nicolas	Mazamet	X
	LESIMPLE	Nicolas	Gaillac	
	LHULLERY	Sébastien	Graulhet	
	LOUVIOT	Cédric	Lavaur	
	MIELKO	Olivier	Etat-major	
	MIRA	Sébastien	Mazamet	X
	MOLARD	Pierre-Louis	Etat-major	X
MOLLES	Xavier	Albi		
OURZIK	Mickaël	Carmaux	X	
PARRA	Francis	Albi	X	
PELLISSIER	Laurent	Albi		
PETIT	Grégory	Graulhet		

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS	INSARAG	
Équipier (SDE 1)	PHILIPPONNET	Bruno	Castres		
	POUSSE	Cédric	Albi	X	
	RABAUD	Bastien	État-major		
	ROBERT	Ludovic	Castres	X	
	SAUX	Stéphane	Albi	X	
	SICARD	Christophe	Mazamet		
	SICARD	Stéphane	Mazamet	X	
	SPAY	Laurent	État-major	X	
	TAILLEFER	Frédéric	Rabastens		
	TOULZE	Anthony	Castres	X	
	TUBIA	Thierry	Castres	X	
	VERGNES	Julien	Albi	X	
	VICENTE	Quentin	Graulhet		
	VIDAL	Patrick	Mazamet		
	VIEU	Guillaume	Albi	X	
Équipier (SDE 1) ISPV	BERAL	Céline	Carmaux	X	
	BOUTY	Virginie	Saint-Juéry		
	LAURENCE	Isabelle	Saint-Sulpice	X	
	POUX	Christel	Puylaurens	X	
Chef d'unité (SDE 2)	AUBURTIN	Christophe	Mazamet	X	
	BOURLIER	Aloïs	Graulhet	X	
	CALIMACHE	Jean-Marc	Mazamet		
	COLOM	Vincent	Castres	X	
	COUQUET	Olivier	Mazamet	X	
	COUZINIE	Christophe	Labruguière	X	
	DECLOITRE	Franck	Mazamet	X	
	FOURNIER	Alain	Etat-major	X	
	GOUINEAU	Olivier	Lavaur	X	
	GUERARD	Charles-Henry	Castres	X	
	JUAN	Philippe	Graulhet	X	
	LOURMIERES	Stéphane	Albi	X	
	MAFFRE	Olivier	Etat-major	X	
	MATHA	Mikaël	Albi	X	
	PALAFFRE	Daniel	Albi		
	RESSE	Emmanuel	Castres		
	SATGE	Jean-Michel	Castres	X	
	SIGUIER	Philippe	Etat-major	X	
	Chef de section (SDE 3)	CAMP	Benoit	Etat-major	X
		HEBERLE	Eric	Groupement Sud	X
PELISSOU		Guy	Groupement Ouest	X	
RABAUD		Jean-Michel	Carmaux	X	
LAMADON PERIE		Sébastien	Groupement Ouest	X	
Conseiller technique	ESLAN	Sylvain	Groupement Nord	X	

Article 3 : La liste des spécialistes dans le domaine **des secours subaquatiques SAL (habilitation 30 mètres)** du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, **aptes pour l'année 2019** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Scaphandrier autonome léger (SAL 1)	AUDOYE	Fabien	Albi
	AYRAL	Jérôme	Albi
	BARDOU	Wilfried	Albi
	CLEMENT	Flavien	Albi
	MACCOTTA	Laurent	Albi
	ROCCATI	Aymar	Albi
	BERBIGUIER	Maxime	Castres
	JULIEN	Pascal	Castres
	NADAI	Sylvain	Castres
	KLINSKI	Jean-Louis	Graulhet
	COSTE	Cyril	Lacaune
	POMAREDE	Didier	Lavaur
	FOLTETE	Didier	Mazamet
SAUNAL	Patrice	Groupelement Nord	

Article 4 : La liste des spécialistes dans le domaine **des secours subaquatiques SAL (habilitation 50 mètres)** du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, **aptes pour l'année 2019**, est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Chef d'unité (SAL 2)	FIEU	Alexandre	Carmaux
	POUPOUNOT	Bertrand	Carmaux
	CARAYON	Yann	Castres
Conseiller technique (SAL 3)	TESSON	Régis	Etat-major

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Conseiller technique départemental (SAL 3)	TESSON	Régis	Etat-major
Conseiller à la prévention hyperbare (SAL 3)	TESSON	Régis	Etat-major
Conseiller technique départemental nautique	TESSON	Régis	Etat-major

Article 5 : La liste des spécialistes dans le domaine **des secours subaquatique SAV « eaux vives »** du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, **aptes pour l'année 2019** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
SAV 1 « eaux vives »	AYRAL	Jérôme	Albi
	BARDOU	Wilfried	Albi
	CLEMENT	Flavien	Albi
	MACOTTA	Laurent	Albi
	ROCCATI	Aymar	Albi
	CARAYON	Yann	Castres
	JULIEN	Pascal	Castres
	NADAI	Sylvain	Castres
	FIEU	Alexandre	Carmaux
	POUPOUNOT	Bertrand	Carmaux
	TESSON	Régis	Etat-major
	KLINSKI	Jean-Louis	Graulhet
	COSTE	Cyril	Lacaune
	POMAREDE	Didier	Lavaur
	FOLTETE	Didier	Mazamet
SAUNAL	Patrice	Groupement Nord	

Article 6 : La liste des spécialistes dans le domaine de la **prévention** du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, **aptes pour l'année 2019** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Préventionniste (PRV 2)	ALIBERT	Jean-François	Graulhet
	BEAU	Jean-Marie	État-major
	CANTE	Patrick	Groupement Sud
	DARGET	Jean-Jacques	État-major
	JOUAN	Virginie	Albi
	MAFFRE	Olivier	État-major
	OLIVARES	David	Castres
	SIGUIER	Philippe	État-major
	SOULARD	Guillaume	État-major
	THOMAS	Hervé	Groupement Sud
Resp. départemental prévention (PRV 3)	HERREBOUDT	Rodolf	État-major
Sapeur-pompier investigateur RCCI	DARGET	Jean-Jacques	État-major
	HERREBOUDT	Rodolf	État-major
	SIGUIER	Philippe	État-major
	SOULARD	Guillaume	État-major
	THOMAS	Hervé	Groupement Sud

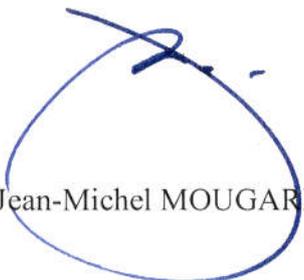
Article 7 : La liste des spécialistes dans le domaine des systèmes d'information et de communication du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, aptes pour l'année 2019 est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Officiers des systèmes d'information et de communication	ANDRIEU	Cyril	Etat-major
	BEAU	Jean-Marie	Etat-major
	CNOCQUART	Philippe	Etat-major
	FOURNIER	Alain	Etat-major
	GIROIR	Stéphane	Etat-major
	MASSOL	Laurent	Etat-major
	RAYNAL	Jean-Marc	Saint-Juéry
	SOULARD	Guillaume	Etat-major
COMSIC	MARTIEL	Guy	Etat-major

Article 8 : MM. le préfet, le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du S.D.I.S.

Article 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique télérécoours, accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr>.

A Albi, le - 4 JAN. 2019


Jean-Michel MOUGARD.